

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement

2013



SOMMAIRE

1- Caractéristiques techniques du service assainissement	7
1.1. Présentation du territoire desservi	8
▪ Population actuelle	8
▪ Population future	9
1.2. Présentation du service	9
▪ Compétences du service	9
▪ Patrimoine	9
▪ Objectifs	10
1.3. Mode de gestion du service	10
▪ La Régie Assainissement	10
▪ Le fonctionnement des instances décisionnelles	11
▪ Les règlements du service assainissement	11
▪ La commission assainissement	12
▪ Le personnel	12
1.4. Zonages d'assainissement	13
▪ Zonages d'assainissement communaux	13
▪ Carte d'agglomération	13
▪ Les branchements au réseau de collecte	14
1.5. Descriptif par commune	15
▪ ALBI	16
▪ ARTHES	17
▪ CAMBON D'ALBI	18
▪ CARLUS	19
▪ CASTELNAU de LEVIS	20
▪ CUNAC	21
▪ DENAT	22
▪ FREJAIROLLES	23
▪ LABASTIDE-DENAT	24
▪ LE SEQUESTRE	25
▪ LESCURE D'ALBIGEOIS	26
▪ MARSSAC-SUR-TARN	27
▪ PUYGOUZON	28
▪ ROUFFIAC	29
▪ SAINT-JUERY	30
▪ SALIES	31
▪ TERSSAC	32
1.6. Resultats de fonctionnement 2013	33
▪ Fonctionnement des postes de relevage	33
▪ Contrôles et interventions sur réseaux et postes	35
▪ Les ouvrages d'épuration	36
▪ Evaluation des charges brutes, production et valorisation des boues, qualité de l'eau rejetée au milieu naturel	37
▪ Les volumes traités	38
▪ Production et valorisation des boues	41
▪ Qualité de l'eau rejetée au milieu naturel	42
1.7. Service Public d'Assainissement Non Collectif	44
▪ Mise en œuvre du service	44
▪ Activité du service	44
▪ Répartition des contrôles de conception déposés et validés sur les installations :	44
▪ Répartition des contrôles de réalisation conformes sur les installations nouvelles :	45
▪ Répartition des diagnostics réalisés (1er contrôle de bon fonctionnement) sur les installations existantes :	45

▪ Répartition des diagnostics en fonction de leur classement depuis le commencement de la campagne en 2007	46
▪ Répartition des dossiers subventionnés par l'agence de l'Eau Adour Garonne pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif	46
2- Tarification de l'eau et recettes du service	47
1.8. Prix du Service Assainissement Collectif	48
▪ Le prix du service collecte	48
▪ Le prix du service traitement	49
▪ Les taxes	49
▪ Montants Assainissement factures en 2013 pour un volume de 120 m ³	50
1.9. Prix du Service Assainissement Non Collectif	51
1.10. Coûts du service et recettes associées	52
▪ Assainissement collectif	52
▪ Assainissement non collectif	52
3- Indicateurs de performance	53
3.1. Service public de l'assainissement collectif	54
▪ Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0)	54
▪ Taux de desserte par les réseaux de collecte d'eaux usées (indicateur P201.1)	54
▪ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P202.2)	54
▪ Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (indicateur P203.3)	55
▪ Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P204.3)	55
▪ Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P205.3)	55
▪ Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)	56
▪ Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (P207.0)	56
▪ Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	56
▪ Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)	56
▪ Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (indicateur P253.2)	57
▪ Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (indicateur P254.3)	57
▪ Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P255.3)	57
▪ Durée d'extinction de la dette de la collectivité (indicateur P256.2)	58
▪ Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (indicateur P257.0)	58
▪ Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues : (indicateur P258.1)	59
3.2. Service Public de l'Assainissement Non Collectif	59
▪ Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	59
▪ Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (référence P301.3)	60
4- Investissements et travaux de financement	61
4.1. Montants financiers	62
▪ Assainissement collectif	62
▪ Assainissement non collectif	62
4.2. Travaux 2013 – Projets 2014	63
Annexes	66

La Communauté d'agglomération de l'Albigeois a été créée par arrêté préfectoral du 24 décembre 2002.

La compétence assainissement a été initialement transférée (délibération du 17 février 2004) comme compétence facultative de la communauté d'agglomération, de façon partielle, conformément à un choix politique d'intercommunaliser le transport et le traitement des eaux usées des systèmes d'assainissement collectif, tout en laissant aux communes l'exercice de la compétence en matière de collecte et de systèmes d'assainissement autonome.

L'arrêté préfectoral du 29 avril 2004 a statué sur le transfert de la compétence « *réseaux structurants et unités de traitement* » des communes de la communauté d'agglomération, à compter du 1^{er} mai 2004.

Du 1^{er} mai 2004 au 31 décembre 2009, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a concrétisé son engagement en opérant une vraie restructuration de son système d'assainissement : suppression de 6 stations obsolètes via la réalisation de près de 24 kilomètres de réseaux structurants acheminant les effluents à la station de traitement des eaux usées Albi- Madeleine. Et mise aux normes par une reconstruction complète de la station d'épuration Albi-Madeleine.

En 2005, dans le cadre de l'obligation des communes de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), l'arrêté préfectoral du 25 mai 2005 a statué, après délibération du conseil communautaire le 8 février 2005, sur le transfert de la compétence « assainissement non collectif : contrôle des systèmes d'assainissement non collectif » des communes de la communauté d'agglomération, à compter du 31 décembre 2005.

Parallèlement au contrôle de conception et de réalisation des installations neuves d'assainissement individuel règlementaires, le SPANC a lancé depuis 2007 le diagnostic de l'ensemble des installations individuelles existantes sur son territoire, grâce à son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

En 2009, les élus du grand albigeois ont recherché les meilleures voies pour conforter la vocation d'aménagement et de développement de l'agglomération et permettre la mise en œuvre des services et des actions tels que souhaités dans son projet de territoire.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est ainsi engagée dans une nouvelle étape de renforcement de ses compétences avec la prise en compte de la totalité de la compétence assainissement collectif des eaux usées et la gestion des eaux pluviales, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le 1^{er} juillet 2010, l'exploitation de l'ensemble des ouvrages d'assainissement de l'agglomération en régie à autonomie financière entre officiellement en application.

Le 3 juillet 2012 des tarifs harmonisés pour les frais forfaitaires de branchement, la participation pour le financement de l'assainissement collectif(PAC) et les redevances proportionnelles au m3 rejeté (hormis pour 5 communes) ont été adoptés par le conseil communautaire.

1- Caractéristiques techniques du service assainissement

1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le territoire de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois compte au total **17 communes** :

Albi, Arthès, Cambon d'Albi, Carlus, Castelnau-de-Lévis, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Labastide-Dénat, Lescure d'Albigeois, Le Séquestre, Marssac-sur-Tarn, Puygouzon, Rouffiac, Saint-Juéry, Saliès, Terssac.

La commune de Rouffiac ne dispose pas à l'heure actuelle de réseau collectif d'assainissement, ni de système de traitement ; elle dépend uniquement du service d'assainissement non collectif.

■ Population actuelle

La population totale de l'agglomération est calculée par l'INSEE pour l'année 2013 à partir de la population légale de 2011, soit **83 821 habitants**.

La population totale desservie **par le réseau public d'assainissement** est évaluée à **70 351 habitants** et la **population totale** dépendant du **service d'assainissement non collectif** est évaluée à **13 470 habitants**.

Commune	Population recensée sur le territoire Communautaire	Abonnés eau potable	Abonnés assainissement Collectif			Taux de desserte assainissement collectif 2012	estimation de la population assujétie à l'assainissement collectif		
			2011	2012	2013		2011	2012	2013
ALBI	51441	26540	23 667	23 852	23 969	90,31%	46 468	46 635	46 741
ARTHES	2545	1217	950	981	978	80,36%	1 998	2 043	2 041
CAMBON d'ALBI	2015	874	500	522	538	61,56%	1 171	1 184	1 194
CARLUS	682	296	58	55	57	19,26%	136	135	135
CASTELNAU de LEVIS	1583	670	175	175	175	26,12%	416	416	416
CUNAC	1627	654	502	504	521	79,66%	1 251	1 256	1 270
DENAT	731	353	163	167	181	51,27%	344	346	353
FREJAIROLLES	1345	538	238	244	252	46,84%	604	607	611
LABASTIDE-DENAT	384	173	70	72	73	42,20%	158	159	159
LE SEQUESTRE	1583	782	638	654	676	86,45%	1 401	1 415	1 434
LESCURE	4481	2198	1 664	1 710	1 735	78,94%	3 287	3 323	3 343
MARSSAC	3021	1563	1 279	1 311	1 321	84,52%	2 619	2 646	2 654
PUYGOUZON	3031	1380	923	932	932	67,54%	1 998	2 004	2 004
ROUFFIAC	603	0	0	0	0	0,00%		0	0
SAINT-JUERY	6881	3797	3 360	3 366	3 538	93,18%	6 152	6 163	6 323
SALIES	818	316	295	295	298	94,30%	777	777	780
TERSSAC	1050	562	439	442	473	84,16%	864	867	893
TOTAL	83821	41913	34 921	35 282	35 717	85,22%	69 644	69 976	70 351

▪ Population future

La population totale future de l'agglomération est estimée par les communes à **98 516 habitants en 2020**.

La population future **desservie** est évaluée par les communes à **77 729 habitants en 2020**, et celle dépendant **du service d'assainissement non collectif** à **20 787 habitants** d'après les projections des différents schémas directeurs d'assainissement communaux.

Le service assainissement s'exerce en 2013 sur :

- ✓ **17 communes** soit une population de **83 821 habitants** regroupés en **35 717 abonnés** à l'assainissement collectif et **4800 abonnés** à l'assainissement individuel.

1.2. PRESENTATION DU SERVICE

▪ Compétences du service

Par arrêté préfectoral du 28 décembre 2009, l'intégralité de la compétence assainissement a été transférée des communes à la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Celle-ci se substitue ainsi aux 17 communes qui la composent, dans tous leurs droits et obligations en matière de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales.

Le service assainissement exerce donc les compétences suivantes :

- ✓ ***l'assainissement non collectif des eaux usées, depuis le 1^{er} janvier 2006** : contrôles obligatoires, conseils ; les compétences d'entretien et de réhabilitation ne sont pas exercées actuellement ;*
- ✓ ***l'assainissement collectif des eaux usées, depuis le 1^{er} janvier 2010** : collecte (branchements, réseaux et postes de refoulement) et traitement (systèmes de traitement des eaux usées) ;*
- ✓ ***l'assainissement des eaux pluviales, depuis le 1^{er} janvier 2010** : collecte (branchements, réseaux) et rétention (bassins de rétention publics).*

▪ Patrimoine

Après le transfert de total des compétences communales, on dénombre en 2012 :

- en assainissement collectif :

- ✓ **67 km** de réseaux de collecte d'eaux usées unitaires
- ✓ **397 km** de réseaux de collecte d'eaux usées séparatif dont **23 km** de réseaux structurants d'eaux usées réalisés de 2004 à 2009
- ✓ **197 km** de réseaux de collecte des eaux pluviales séparatif
- ✓ **75** postes de refoulement dont 4 soumis à déclaration et 2 soumis à autorisation (Albi-Pont Neuf et Albi-Bondidou).
- ✓ **6** déversoirs d'orage répartis sur les communes : Arthès, Le Séquestre, Saint-Juéry et Albi
- ✓ **15** systèmes d'épuration **dont 2** de plus de 2000 EH, d'une capacité globale nominale de traitement de **99 560 EH**

- en assainissement non collectif :

- ✓ **4 800** installations existantes d'assainissement individuel.

▪ Objectifs

La mutualisation des moyens techniques et financiers permet, entre autres :

- ✓ la création et la réhabilitation des réseaux de collecte d'eaux usées et d'eaux pluviales séparatifs, ainsi que les branchements individuels associés
- ✓ le diagnostic de réception des travaux neufs et de réseaux existants anciens
- ✓ la réalisation des contrôles de branchements
- ✓ la création et la réhabilitation des réseaux structurants permettant l'abandon de stations d'épuration devenues obsolètes ou de capacité insuffisante
- ✓ la création et la mise aux normes des systèmes de traitement des eaux usées
- ✓ la réorganisation et la pérennisation de la filière de traitement des boues d'épuration
- ✓ la réalisation des contrôles pour l'assainissement individuel des installations nouvelles (contrôles de conception et de réalisation) et des installations existantes (contrôle diagnostic initial, contrôle de bon fonctionnement et d'entretien).

1.3. MODE DE GESTION DU SERVICE

Les services d'assainissement collectif et non collectif sont des **Services Publics** à caractère Industriel et Commercial (SPIC), qui se doivent de satisfaire un besoin d'intérêt général.

Ils sont principalement rémunérés par des redevances versées par les usagers et dotés chacun d'un budget distinct du budget général de la communauté et équilibré en dépenses et en recettes.

Depuis sa création, soit le 31 décembre 2005, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est géré directement par l'agglomération pour le compte de l'ensemble des communes.

Le contrôle des installations neuves est assuré par le personnel du SPANC.

Le premier contrôle de bon fonctionnement et d'entretien, appelé diagnostic, réalisé de 2007 à 2011, a été confié sur appel d'offres à un prestataire privé : la société Veolia Eau.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, le service d'assainissement collectif est géré directement, en régie à autonomie financière.

▪ La régie assainissement

L'objet de la régie est d'assurer l'exploitation du service public d'assainissement des eaux usées sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Les statuts de la régie assainissement fixent les règles générales d'organisation et de fonctionnement du conseil d'exploitation ainsi que celles de l'organisation administrative de la régie.

Sous l'autorité de la directrice de la régie, le personnel assure la mise en œuvre des compétences assainissement et eaux pluviales, au sein des quatre cellules suivantes :

- accueil du public et gestion administrative des usagers ;

- maîtrise d'ouvrage, pour le lancement et le suivi de marchés d'investissement en termes d'extension et de renouvellement des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales, ainsi que la création et la réhabilitation des postes de relevage et des stations d'épuration ;

- exploitation, suivi de fonctionnement et entretien des réseaux et ouvrages publics d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales transférés à la communauté d'agglomération, ainsi que des ouvrages structurants créés par celle-ci ;

- service public d'assainissement non collectif, pour le contrôle réglementaire des installations individuelles.

■ Le fonctionnement des instances décisionnelles

Trois organes participent à la mise en œuvre de la politique intercommunale d'assainissement : le conseil communautaire, le bureau communautaire et le conseil d'exploitation de la régie.

La régie assainissement ne disposant pas de la personnalité morale, le bureau et le conseil de communauté de la communauté d'agglomération assurent les prises de décisions en délibérant notamment sur les points suivants :

- ✓ la fixation des tarifs
- ✓ le vote du budget
- ✓ les mesures à prendre selon les résultats d'exploitation
- ✓ les marchés de travaux et de services
- ✓ les délégations des services publics et les conventions de prestations

Ces délibérations sont prises après avis du conseil d'exploitation de la régie assainissement

Le conseil d'exploitation se compose de 24 membres, dont 3 membres extérieurs représentant respectivement les institutions, les entreprises, les usagers. Il fixe les principales orientations et objectifs en termes de fonctionnement du service assainissement et réponses aux besoins des usagers du service.

Le président de la communauté d'agglomération prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du conseil communautaire et recrute le personnel. Il est l'ordonnateur de la régie.

La directrice de la régie (nommée par le conseil d'exploitation) procède, sous l'autorité du président de la communauté d'agglomération, à l'exécution des décisions du conseil et organise le fonctionnement quotidien de la régie.

■ Les règlements du service assainissement

Le règlement du service d'assainissement collectif communautaire a été révisé suite à l'extension des compétences de la communauté d'agglomération le 2 février 2010 puis le 3 juillet 2012 pour intégrer la nouvelle participation au financement de l'assainissement collectif.

Il permet de définir les conditions et les modalités de déversement des eaux par les usagers dans les réseaux d'assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Le règlement du service assainissement non collectif a été adopté par le conseil communautaire en date du 28 mars 2006, puis révisé le 27 mars 2007 en raison du changement du mode de facturation aux usagers et le 3 mai 2011 en raison des dernières évolutions réglementaires (arrêtés du 30 octobre 2009).

Ces deux règlements se substituent, le cas échéant, aux règlements d'assainissement communaux.

▪ La commission assainissement

Chaque commune est représentée par 1 délégué au sein de la commission assainissement, à l'exception d'Albi représentée par 4 délégués et de Saint-Juéry, représentée par 2 délégués.

La commission se réunit 2 fois par trimestre et fait l'objet d'une forte participation.

Elle supervise à titre consultatif l'organisation et le fonctionnement du service, ainsi que les orientations techniques et financières à soumettre en bureau et en conseil communautaire.

▪ Le personnel

Le service assainissement est composé au 31 décembre 2012 de 21 agents, répartis comme suit :

- ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

✓ Direction (1 poste)

- 1 directrice

✓ Accueil du public - Gestion administrative et comptable (2 postes)

- 1 rédacteur
- 2 adjoints administratifs

✓ Maîtrise d'ouvrage : Programmation et suivi des travaux et des prestataires ; suivi des branchements (4 postes)

- 1 ingénieur, 2 techniciens, 1 agent de maîtrise

REGIE D'EXPLOITATION

✓ Exploitation des réseaux et des systèmes de traitement (7 postes)

- 1 agent chargé de la gestion patrimoniale des réseaux ainsi que de la création et du renseignement d'une base de données informatique et cartographique associée
- 2 agents de réseau assurant, le suivi des curages, des travaux de réparations, les contrôles de conformité, les relevés de terrain
- 2 équipes composées d'1 électromécanicien et d'1 agent d'exploitation pour le suivi de fonctionnement, l'entretien et la maintenance des postes de relevage et des petits systèmes de traitement

✓ Exploitation de la station d'épuration de la Madeleine - Albi (5 postes)

- 1 chef de station, 1 technicienne adjointe au chef de station, 1 technicien d'exploitation, 1 automaticien et 1 électromécanicien.

- ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

- ✓ 1 technicien chargé du contrôle des installations nouvelles et de la mise en œuvre du diagnostic

A noter que le service assainissement bénéficie contre remboursement des supports communs à tous les services de l'agglomération en termes de ressources humaines, finances, marchés publics, communication, bureau d'études.

1.4. ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

■ Zonages d'assainissement communaux

Conformément au décret du 3 juin 1994, chaque commune de l'agglomération a délimité les parties de son territoire dans lesquelles la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif ne se justifierait pas, pour des raisons liées à l'urbanisation (densité de population, type d'habitat,), à l'environnement et à son coût.

Ce zonage a permis l'établissement de cartes d'aptitude des sols à l'assainissement individuel, accompagnées de notices explicatives et fait l'objet, pour la majorité des communes, d'une enquête publique, comme le résume le tableau suivant :

COMMUNES	CARTE D'APTITUDE DES SOLS	ZONAGE	ENQUETE PUBLIQUE	SCHEMA D'ASST	DIAGNOSTIC
ALBI	Oui	Oui	Oui	2001	en partie
ARTHES	Oui	Oui	Oui	18/10/2001	Non
CAMBON	Oui	Oui	Oui	août-99	Oui
CARLUS	Oui	Oui	Oui	2011	Oui
CASTELNAU DE LEVIS	Oui	Oui	Oui	11/1999	Oui
CUNAC	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
DENAT	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
FREJAIROLLES	Oui	Oui	Oui	12/2012	Non
LABASTIDE DENAT	Oui	Oui	Oui	28/08/2001	Oui
LE SEQUESTRE	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
LESCURE	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
MARSSAC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
PUYGOUZON	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
ROUFFIAC	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
SAINT JUERY	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
SALIES	Oui	Oui	Oui	27/07/1997 MAJ le 06/11/2006	Non
TERSSAC	Oui	Oui	Oui	1997	Oui

■ Carte d'agglomération

A contrario, le décret du 3 juin 1994 définit une agglomération comme étant une zone dans laquelle la population ou les activités économiques sont suffisamment concentrées pour qu'il soit possible de collecter les eaux usées pour les acheminer vers un système d'épuration unique. La notion de préservation du milieu récepteur y est à privilégier.

En date du 25 septembre 2003, le préfet du Tarn a arrêté la carte d'agglomération de la rivière Tarn entre Albi et le Saut-de-Sabo, après avis des communes concernées, en considérant le périmètre et les charges polluantes suivants :

COMMUNES	NATURE DES EFFLUENTS À TRAITER	CHARGES EVALUEE A TRAITER en équivalents habitants (E.H.)
ALBI	Effluents domestiques	40 000 E.H
	Effluents industriels	10 000 E.H
SAINT-JUERY	Effluents domestiques	7 000 E.H
	Effluents industriels	8 000 E.H
CUNAC	Effluents domestiques	1 000 E.H
LESCURE	Effluents domestiques	4 000 E.H
ARTHES	Effluents domestiques	3 000 E.H
LE SEQUESTRE	Effluents domestiques	1 200 E.H
PUYGOUZON	Effluents domestiques	1 900 E.H
CAMBON D'ALBI	Effluents domestiques	500 E.H

Il rappelle l'obligation du traitement de l'azote et du phosphore avant le 21 octobre 2006, conformément :

- ✓ à l'arrêté ministériel du 31 août 1999, classant « **en zone sensible** » le Tarn à l'aval de l'agglomération Albi Saint-Juéry.
- ✓ au SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) fixant un objectif de qualité minimum pour 2005 de **1B bonne**.

▪ Les branchements au réseau de collecte

Sur le territoire de l'agglomération, en moyenne, un abonné (associé généralement à un branchement) correspond à **2** habitants, soit **35 717 abonnés** au total.

On distingue les branchements destinés à des **usagers domestiques** (particuliers), des branchements destinés à des **usagers non domestiques** (communes, industriels, agriculteurs, gros consommateurs).

Ces derniers sont cependant assez peu nombreux sur l'agglomération.

Les communes les plus concernées sont celles d'Albi, de Saint-Juéry, de Lescure, de Marssac et de Terssac.

Depuis l'année 2006, a été réalisé sur l'agglomération, le recensement des principaux industriels présents, s'en est suivi la prise d'arrêtés municipaux d'autorisation de déversement et à la signature de conventions de déversement, si nécessaire.

Dans le tableau ci-après **la liste des industriels bénéficiant d'une autorisation de déversement et d'une convention de déversement le cas échéant, en vigueur en 2013** :

Nom de l'industriel	Activité de l'industriel	Localité	Unité de traitement concernée	Autorisation formalisée ou convention spéciale	Date de l'autorisation ou de la convention
VOA verrerie d'Albi	Fabrication de bouteilles en verre	Albi	STEP Albi-Madeleine	Autorisation et convention spéciale	16/01/2014 (5 ans)
SRA SAVAC	Hydrocurage, collecte et stockage déchets dangereux	Albi	STEP Albi-Madeleine	Autorisation et convention spéciale	10/05/2006 (Renouvellement en cours)
Fin' Tech	Traitement de surface des métaux	Albi	STEP Albi-Madeleine	Convention spéciale actant l'absence de rejet	20/03/2006
Moroni SA	Agroalimentaire	Lescure d'Albigeois	STEP Albi-Madeleine	Autorisation et convention spéciale	2009 (5 ans)
Flavourin SA	Plats préparés	Terressac	STEP Albi pôle	Autorisation et convention spéciale	15/01/2009 (5 ans)
Fondation Bon Sauveur	Activité hospitalière	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	18/11/2013 (3 ans)
Pierre Valette salaisons	Salaison	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2014 (1 an)
Locaprest	Location de vaisselle	MARSSAC	STEP MARSSAC	Arrêté de déversement	18/11/2013 (5 ans)
SARL Lavage Auto	Lavage voiture	MARSSAC	STEP MARSSAC	Arrêté de déversement	18/11/2013 (5 ans)
Centre hospitalier	Hôpital	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	19/08/2013 (2 ans)
EURL Pressing à sec	Nettoyage à sec	Le Séquestre	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	31/07/2013 (5 ans)
EURL Pressing à sec	Nettoyage à sec	Lescure d'Albigeois	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	31/07/2013 (5 ans)

1.5. DESCRIPTIF PAR COMMUNE

Les fiches synthétiques ci-après regroupent par commune les informations suivantes :

- ✓ nombre d'abonnements et estimation de la population desservie
- ✓ linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et type (gravitaire, séparatif, unitaire, refoulement)
- ✓ ouvrages d'épuration des eaux usées

■ ALBI

Nb abonnés eau potable	26 540	Population totale :	51 441
Nb abonnés assainissement collectif	23 969	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	46 741
Nb abonnés assainissement non collectif	1 800	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	4 700

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	354 299
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total	Gravitaire		
8 459	194 523	3 733	198 256	206 715	147584	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	81 207
1 023	43 035		44 058		37 149	
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
5 116						
Equipements						
Nombre de postes de relevage (PR structurants inclus)						
24						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
991	20 548			21 539	19	21 558
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
275	6076			6351	3505	9856
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
92					3605	3697
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
0	0				0	21

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
Chemin de Pratgraussals	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	Juillet 2010

■ ARTHES

Nb abonnés eau potable	1 217	Population totale :	2 545
Nb abonnés assainissement collectif	978	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	2 041
Nb abonnés assainissement non collectif	156	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	504

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	17 760
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
10 115	4 165	0	4 165	14 280	3480	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage (PR structurants inclus)						
4						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
641	265			906	0	906
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
184	124			308	115	423
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
184					153	337
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
2	3				3	8

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
Chemin de Pratgraussals	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	Juillet 2010

■ CAMBON D'ALBI

Nb abonnés eau potable	874	Population totale :	2 015
Nb abonnés assainissement collectif	538	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	1 194
Nb abonnés assainissement non collectif	310	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	821

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif Gravitaire	19 471
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total			
0	16 730	0	16 730	16 730		
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
0						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	409			409	90	499
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	360			360	50	410
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
0					9	9
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
0	0				0	0

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
Chemin de Pratgraussals	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	Juillet 2010

■ CARLUS

Nb abonnés eau potable	296	Population totale :	682
Nb abonnés assainissement collectif	57	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	135
Nb abonnés assainissement non collectif	218	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	547

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	1 685
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total	Gravitaire		
0	1 385	0	1 385	1 385	300	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
0						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	59			59	0	59
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	59			59	NC	#VALEUR!
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
0					0	0
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
0	0				0	0

STATION D'EPURATION				
Carlus				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
RD27 – proximité salle municipale	200	décanteur digesteur + filtre à sable	Bourg de Carlus	1996

■ CASTELNAU de LEVIS

Nb abonnés eau potable	670	Population totale :	1 583
Nb abonnés assainissement collectif	175	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	416
Nb abonnés assainissement non collectif	409	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	1 167

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	6 730
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
6 400	0	330	330	6 730	0	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
1						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
906	0			906	0	906
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
NC	0			0	0	0
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
NC					NC	NC
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
1	0				0	1

STATION D'EPURATION				
Castelnau de Levis				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
Bord du Tarn	1050	lagune	Bourg de Castelnau de Levis	2005

■ CUNAC

Nb abonnés eau potable	654	Population totale :	1 627
Nb abonnés assainissement collectif	521	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	1 270
Nb abonnés assainissement non collectif	118	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	357

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	17 835
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
1 150	12 655	830	13 485	14 635	3200	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
3						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
56	405			461	0	461
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
24	283			307	0	307
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
9					0	9
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
2	0				0	2

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
Chemin de Pratgraussals	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	Juillet 2010

■ DENAT

Nb abonnés eau potable	353	Population totale :	731
Nb abonnés assainissement collectif	181	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	353
Nb abonnés assainissement non collectif	176	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	378

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	2 980
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total	Gravitaire		
2 260	270	130	400	2 660	320	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
2						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
117	21			138	0	138
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	0			0	0	0
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
0					11	11
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
0	1				0	1

STATION D'EPURATION				
Dénat (versant nord est)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
Proximité atelier municipal	240	lagune	versant nord du bourg	1989
Dénat (versant sud ouest)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
Lieu-dit le Tél	200	lagune	versant sud du bourg	1975

■ FREJAIROLLES

Nb abonnés eau potable	538	Population totale :	1 345
Nb abonnés assainissement collectif	252	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	611
Nb abonnés assainissement non collectif	246	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	834

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	7 952
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total	Gravitaire		
5 225	1 492	0	1 492	6 717	1235	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
1						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
195	49			244	0	244
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	30			30	0	30
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
0					0	0
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
1	0				0	1
STATIONS D'EPURATION						
Frejairolles Ondesque						
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini		mise en service	
Lotissement d'ondesque	1300	filtre planté de roseaux	Bourg et lotissement d'ondesque		novembre 2012	
Frejairolles Mas provençal (supprimée en août 2013)						
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini		mise en service	
Chemin des chênes verts	130	fosse toutes eaux + filtre à sable	lotissement des chênes verts		2007	
Frejairolles Mazens						
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini		mise en service	
Chemin des pouzaques	250	décanteur digesteur + filtre à sable	quartier de Mazens		2001	

LABASTIDE-DENAT

Nb abonnés eau potable	173	Population totale :	384
Nb abonnés assainissement collectif	73	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	159
Nb abonnés assainissement non collectif	86	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	225

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	2 587
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
2 180	0	320	320	2 500	87	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
1						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
60	0			60	0	60
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
51	0			51	0	51
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
15					0	15
Nombre de déversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
1	0				0	1

STATION D'EPURATION				
Labastide dénât				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
Route de Castres	160	lagune	Bourg	1982

■ LE SEQUESTRE

Nb abonnés eau potable	782	Population totale :	1 583
Nb abonnés assainissement collectif	676	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	1 434
Nb abonnés assainissement non collectif	58	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	149

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	14 442
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
0	14 442	0	14 442	14 442	0	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
2						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	597			597	0	597
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	430			430	0	430
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
0					0	0
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
0	0				0	0

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
Chemin de Pratgraussals	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	Juillet 2010

■ LESCURE D'ALBIGEOIS

Nb abonnés eau potable	2 198	Population totale :	4 481
Nb abonnés assainissement collectif	1 735	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	3 343
Nb abonnés assainissement non collectif	322	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	1 138

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	35 137
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
0	28 487	1 964	30 451	30 451	4686	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage (PR structurants inclus)						
15						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	1 204			1 204	0	1 204
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	517			517	64	581
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
0					21	21
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
0	0				0	0

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
Chemin de Pratgraussals	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/Cambon/Puygouzou/Le Sequestre	Juillet 2010

▪ MARSSAC-SUR-TARN

Nb abonnés eau potable	1 563	Population totale :	3 021
Nb abonnés assainissement collectif	1 321	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	2 654
Nb abonnés assainissement non collectif	154	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	367

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	30 353
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
1 890	18 962	1 461	20 423	22 313	8040	
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
5						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	18			771	18	789
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	0			427	0	427
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
0					0	250
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
0	0				0	2

STATION D'EPURATION				
Marssac VERDIER				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
Verdier	2500	boues activées aération prolongée	Bourg de Marssac	1982
Marssac BEAUSITE				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
Beausite	50	Décanteur/Digesteur Filtre Pouzzolane	Lotissement Beausite	1980
Marssac LA SOURCE				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
La Source	50	Décanteur/Digesteur Filtre Pouzzolane	Lotissement La source	1970

■ PUYGOUZON

Nb abonnés eau potable	1 380	Population totale :	3 031
Nb abonnés assainissement collectif	932	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	2 004
Nb abonnés assainissement non collectif	343	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	1 027

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif Gravitaire	31 574
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total			
1 199	24 440	1 192	25 632	26 831		
4743						
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage (PR structurants inclus)						
4						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	879			879	13	892
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
30	413			443	79	522
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
5					93	98
Nombre de déversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
1	1				0	2

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
Chemin de Pratgraussals	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/Cambon/Puygouzon/Le Séquestre	Juillet 2010

▪ ROUFFIAC

Nb abonnés eau potable	249	Population totale :	585
Nb abonnés assainissement collectif	0	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	0
Nb abonnés assainissement non collectif	249	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	585

La commune de Rouffiac n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Toutefois, la densification progressive de son bourg et les difficultés de réhabiliter les installations d'assainissement individuel existantes, constatées à travers son schéma d'assainissement adopté en 2010 et son plan local d'urbanisme ont déclenché la décision de mise en place d'un réseau de collecte pour le centre bourg et les lieux-dits Jordy, las Pesebos, ainsi que d'un système de traitement associé.

■ SAINT-JUERY

Nb abonnés eau potable	3 797	Population totale :	6 881
Nb abonnés assainissement collectif	3 538	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	6 323
Nb abonnés assainissement non collectif	116	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	558

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	65 816
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total	Gravitaire		
27 253	22 392	0	22 392	49 645	16171	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage (PR structurants inclus)						
4						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
1694	1 388			3 082	43	3 125
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	0			0	323	323
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
361					205	566
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
9	0				0	9

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
Chemin de Pratgraussals	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	Juillet 2010
Clos de Rousset				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
chemin de Rousset	80	Fosse toutes eaux + Massif à zéolithe	lotissement du clos de Rousset	2008

■ SALIES

Nb abonnés eau potable	316	Population totale :	818
Nb abonnés assainissement collectif	298	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	780
Nb abonnés assainissement non collectif	8	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	38

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	9 150
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
0	6 150	0	6 150	6 150	3000	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
4						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
290	0			290	0	290
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	0			0	0	0
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
0					0	0
Nombre de déversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
0	0				0	0

STATION D'EPURATION				
Salies Communale				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
Route de salies	800	lagune	Lotissements	1992
Clos de Rousset				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
Chemin du château bas	200	Fosse toutes eaux + Filtre à sable	Bourg	2002

■ TERSSAC

Nb abonnés eau potable	562	Population totale :	1 050
Nb abonnés assainissement collectif	473	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	893
Nb abonnés assainissement non collectif	59	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	157

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	11 705
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
0	9 025	0	9 025	9 025	2680	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage (PR structurants inclus)						
5						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
324	0			324	0	324
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	158			158	0	158
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
0					0	0
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
0	0				0	0

STATION D'EPURATION				
Terressac Communale				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
Chemin de Clairefont	1050	lagune	Bourg de Terressac	2001
ZI Albipole				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
Avenue de la Martelle	400	boues activées moyenne charge	Zone d'activité d'Albipole et riverains	1997

1.6. RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2013

■ Fonctionnement des postes de relevage

		Consommation d'énergie (en kWh/an)	Temps de marche des pompes (en heures)	Volumes pompés (m3)
ALBI				
	PR Hoche	1586	622	14301
	PR Matisse	1261	333	17948
	PR Imbert	5584	1574	129458
	PR Sainte-Carême	437	141	3384
	PR Les Crins	165	34	1275
	PR La Ceriseraie	425	131	5633
	PR Moulin de l'Albigeois	616	213	4939
	PR Rives du Tarn	2751	1067	17466
	PR Les Pasteliers	6058	3444	990
	PR Doumerg	136	103	2472
	PR Pont Vieux	2693	395	19597
	PR Fabre d'Eglantine	434	184	4598
	PR Route de Graulhet	2560	1684	21896
	PR Rue Paul Péret	1643	400	14382
	PR Piscine Galinou	29001	1860	80567
	PR Parc Pélissier	390	154	2006
	PR Jardin de Pélissier	290	134	2404
	PR Innoprod	0	0	0
	PR Rue du Port	0	0	0
ARTHES				
	PR RD70 (La Sérigné)	73	54	0
	PR MALROUX (Pont d'Arthès)	2949	730	0
	PR CAUSSE (site Canoe)	1250	64	0
CASTELNAU de LEVIS				
	PR PECHEUR	1334	850	0
CUNAC				
	PR CANAQUE - rue du bourg	240	251	0
	PR RIVIERE - chemin de la riviere	7421	1476	0
	PR LES AVALATS - maillois route des avalats	1803	1023	0
DENAT				
	PR Lotissement la Gourtanelle	366	*	0
	PR La Resclauze	1254	258	0
FREJAIROLLES				
	PR Fréjairolles Bourg	1647	*	0
LABASTIDE DENAT				
	PR Labastide-Dénat bourg	14234	2627	0
LE SEQUESTRE				
	PR La Baute	5521	1226	0
	PR Les Taillades	3159	1169	0
LESCURE D'ALBIGEOIS				
	PR la Barrière	13736	3260	0
	PR Corduraries	301	75	0
	PR Moroni	0	2280	0
	PR Segalar	184	137	0
	PR ST PIERRE	362	169	0

	Consommation d'énergie (en kWh/an)	Temps de marche des pompes (en heures)	Volumes pompés (m3)
PR de la Pharmacie	3293	2300	0
PR MacDo LECLERC	588	134	0
PR LES PRATS	986	692	0
PR Stade municipal		433	0
PR Jardinerie Tarnaise	422	350	0
PR EGLISE-ST PIERRE	0	55	0
PR La Barrière	380	370	0
MARSSAC			
PR ZI la Pelbousquié	344	138	0
PR Bourdelas	940	483	0
PR des Lizes	142	55	0
PR du Parc	203	123	0
PR rue du Port	5006	2210	0
PUYGOUZON			
PR Bellevue	6162	1059	0
PR La Perieres	37752	2739	0
PR Bois Grand	983	172	0
SAINT-JUERY			
PR Saut du TARN	5624	1408	0
PR Colette	1733	204	0
PR marc chagal - clos de la Renaudié	1701	1039	0
SALIES			
PR Negrot - Bousquet	264	128	1218
PR Couxovie	207	27	420
PR Château bas	*	564	2651
PR ALARY - Centre	0	0	0
TERSSAC			
PR Croix rouge (carrefour RD 13 - Vaysse)	19440	5603	0
PR Larroque	945	401	0
PR Mazet	1029	540	0
Ouvrages structurants C2A			
PR1 LESCURE-route de la Barrière	28494	1605	192519
PR2 LESCURE-chemin des grèzes	9419	1430	171328
PR3 LESCURE-impasse oustalnou	28068	1351	263331
PR4 ST-JUERY-chemin salaberde	121958	5160	995398
PR6 ALBI-pont Neuf	278711	4123	1603740
PR7 ALBI-bondidou	65349	1872	1082332
PR5 ALBI-fonlabour zac	*	323	*
PR5 ALBI-fonlabour sequestre	11080	2506	154103
PR8 ALBI-route de terssac	40438	3434	329664
PR0 ARTHES-liaison Mitterrand-Bonafé	8904	1166	*
PR TERSSAC-ALBIPOLE-thomas	430	11	0
PR TERSSAC-ALBIPOLE-martelle	385	18	0
Bassin de la vene PUYGOUZON	4587	volume gravitaire	230346
		volume stocké	4600
Dégrilleur GARDES	436	820	*

▪ Contrôles et interventions sur réseaux et postes 2013

Commune	RESEAUX					POSTES DE RELEVAGE
	Curage préventif (ml)	Nettoyage d'avaloirs (unités)	Interventions curatives (unités)	Inspection télévisées (ml)	Contrôle de conformité Branchements (unités)	Interventions préventives / curatives (unités)
ALBI	17 349	709	653	11 113	223	246
ARTHES	625	10	21		6	
CAMBON			11		1	
CASTELNAU DE LEVIS	85		2		2	
CUNAC	255		16		1	
DENAT			3			
FREJAIROLLES			7			
LABASTIDE DENAT			5			
LE SEQUESTRE	3 453	39	14		3	
LESCURE	314		42		7	
MARSSAC	4 307		32		13	
PUYGOUZON	135		34		4	
SAINT JUERY	670	442	64		20	
SALIES			16			
TERSSAC	2 264		16		9	
Total	40 570	1 200	936	11 113	289	246

▪ Les ouvrages d'épuration

Les systèmes de traitement collectif des eaux usées sont au nombre de 17, répartis comme suit :

Stations	Capacité STEP	Type de filière	Mise en service	Exploitant
Albi-Madeleine	91000 EH	Boues Activées Faible Charge	2010	Régie
Carlus	200 EH	Décanteur Digesteur Filtre à Sable	1996	Régie
Castelnau de Lévis	1050 EH	Lagune	2005	Régie
Dénat	240 EH	Lagune	1989	Régie
	200 EH	Lagune	1975	Régie
Fréjairolles	1300 EH	Filtre planté de roseaux	nov. 2012	Régie
	250 EH	Décanteur Digesteur + Filtre à Sable	2001	Régie
	130 EH	Fosse Toutes Eaux + Filtre à Sable	2007 (arrêt en oct. 2013)	Régie
Labastide Dénat	160 EH	Lagune	1982	Régie
Marssac/Tarn	2500 EH	Boues Activées Aération Prolongée	1982	Régie
	50 EH	Lit bactérien faible charge	1970	Régie
	50 EH	Lit bactérien faible charge	1980	Régie
St Juéry	80 EH	Fosse toutes eaux + Massif à zéolithe	2008	Régie
Saliès	800 EH	Lagune	1992	Régie
	200 EH	Fosse toutes Eaux + Filtre à Sable	2002	Régie
Terssac	1050 EH	Lagune	2001	Régie
ZA Albipôle	400 EH	Boues Activées Moyenne Charge	1997	Régie

La fiche signalétique de chaque station comprenant ses résultats de fonctionnement est présentée en annexe.

▪ Evaluation des charges brutes, production et valorisation des boues, qualité de l'eau rejetée au milieu naturel

Au sens de l'article 16-II du décret du 3 juin 1994, il s'agit d'évaluer les charges brutes et les flux des substances polluantes actuelles.

La station d'épuration du Mas Provençal à Fréjairolles ne permet pas la réalisation de bilan 24 heures car il est impossible d'effectuer un échantillon représentatif sur 24 heures sur l'effluent brut en entrée de station.

STEU	capacité nominale (Eqh)	Charge recue (Eqh)	taux de charge (%)	charge polluante (Kg/j)						charge hydraulique journalière (m3/j)
				DBO5 nominal	DBO5 moyenne recue	DCO nominal	DCO moyenne recue	MES nominal	MES moyenne recues	
ALBI-MADELEINE	91000	58 708	64,51%	4 154	2501	8460	7045	5778	3245	13965
CARLUS	200	77	38,67%	12	3,02	24	9,28	14	2,32	12
CASTELNAU-DE-LEVIS	1050	661	62,96%	63	30,81	126	79,33	73,5	30,05	149
DENAT (VERSANT NORD)	200	Pas de bilan en 2013	/	14	Pas de bilan en 2013	29	Pas de bilan en 2013	17	Pas de bilan en 2013	Pas de bilan en 2013
DENAT (VERSANT SUD-OUEST)	240	Pas de bilan en 2013	/	12	Pas de bilan en 2013	24	Pas de bilan en 2013	14	Pas de bilan en 2013	Pas de bilan en 2013
FREJAIROLLES (LOT.du MAS PROVENCAL)	130		0,00%	6	Station supprimée en octobre 2013					
FREJAIROLLES (HAMEAU DE MAZENS)	250	248	99,23%	15	9,75	30	29,77	18	11,52	89
FREJAIROLLES (BOURG - ONDESQUE)	1300	318	24,46%	78	16,76	156	38,15	117	19,48	55
LABASTIDE DENAT (COMMUNALE)	160		0,00%	10	6mg/L	19	49mg/L	11	12mg/L	
MARSSAC SUR TARN (COMMUNALE)	2500	2 175	87,00%	150	95	300	261	175	141	629
SAINT-JUERY (LOT.CLOS de ROUSSET)	80	13	15,63%	4,8	0,75	9,6	1,5	5,6	0,2	4
SALIES (Bourg)	200	24	12,00%	12	0,73	24	2,88	14	1,11	39
SALIES (COMMUNALE)	800	1 116	139,48%	48	46,8	96	133,9	56	52,2	180
TERSSAC (LAGUNE COMMUNALE)	1050	636	60,56%	63	21,65	126	76,3	73,5	33,23	393
TERSSAC (ZAC ALBIPOLE)	400	373	93,25%	24	18,73	48	44,76	28	8,69	67

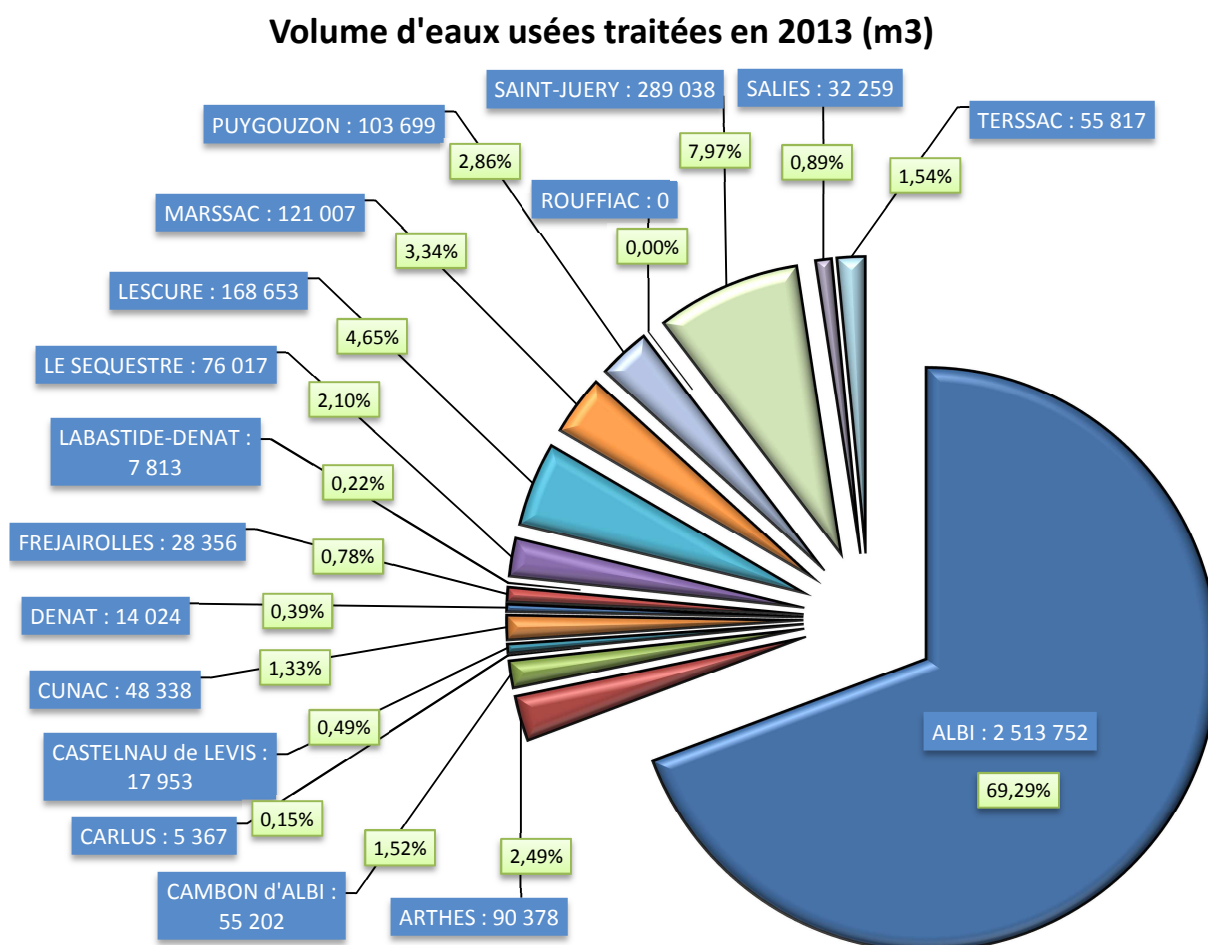
▪ Les volumes traités

L'ensemble des volumes traités sur les stations de la communauté d'agglomération provient uniquement des habitants de l'agglomération.

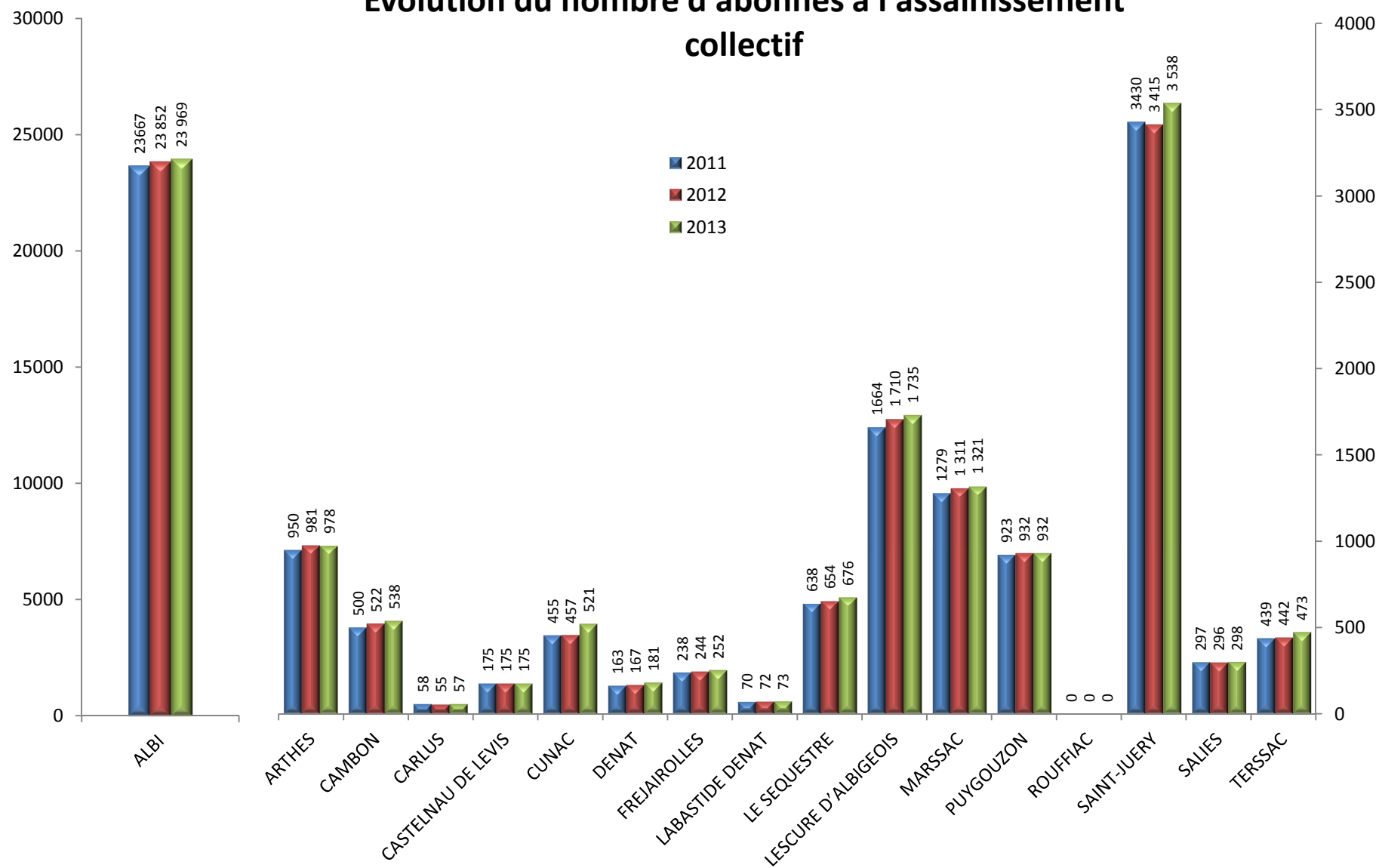
Au total, **3 627 673 m³ d'eaux usées** ont été traitées par les stations de la communauté d'agglomération en 2012, **soit 1.68 % de moins qu'en 2012**.

Ce volume est à relier directement aux ressources du service, la redevance communautaire étant directement proportionnelle au volume traité.

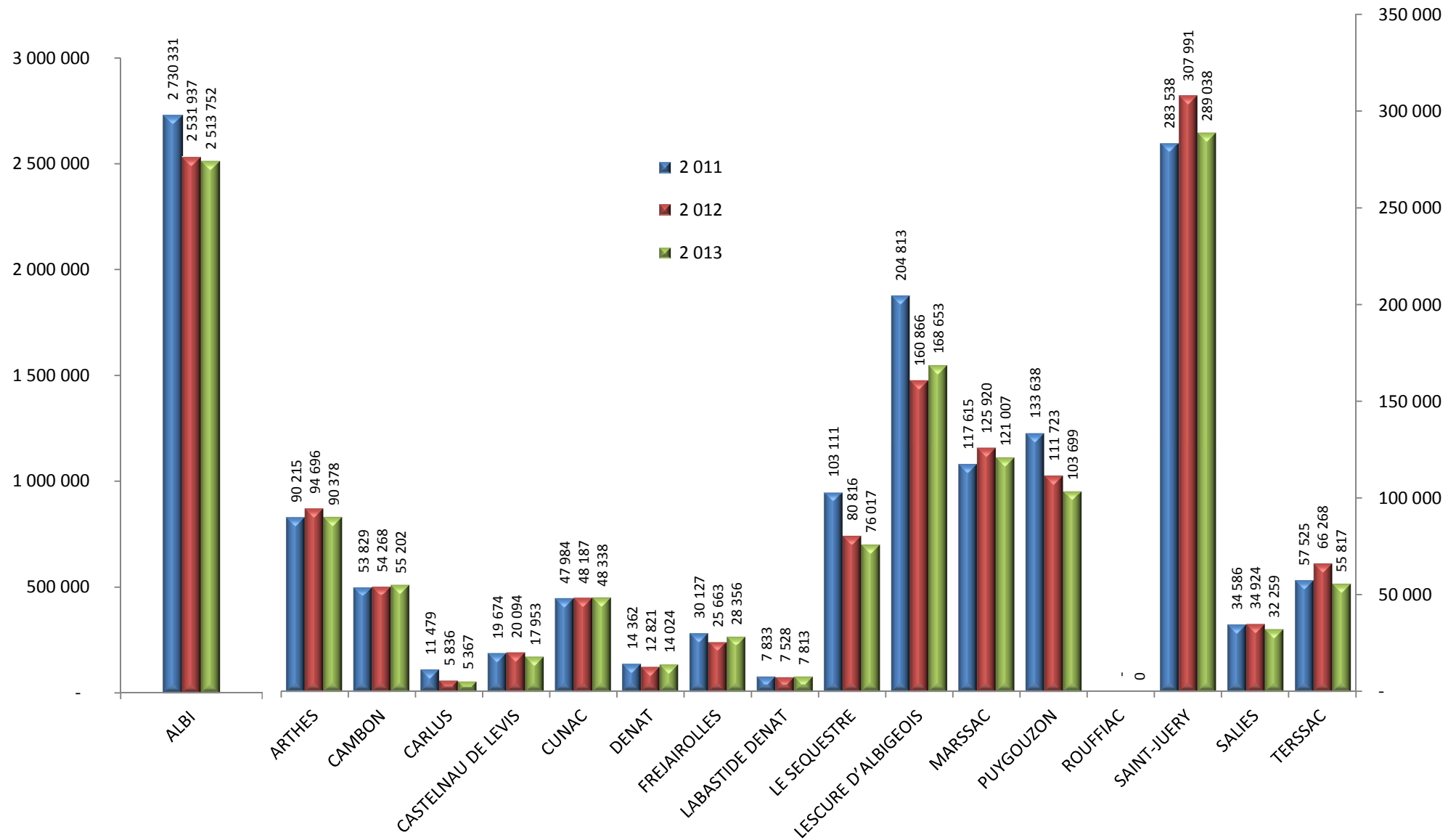
La répartition des volumes traités par commune est la suivante :



Evolution du nombre d'abonnés à l'assainissement collectif



Evolution du volume d'eaux usées traitées (m3)



■ Production et valorisation des boues

L'ensemble des conventions pour le transport et le traitement des boues a fait l'objet d'une mise à jour, à travers de nouvelles consultations dans le cadre du Code des Marchés Publics, précisant le cadre des prestations aussi bien d'un point de vue technique que d'un point de vue administratif (conditions de renouvellement).

Stations	Boues évacuées en 2012	Boues évacuées en 2013	Filière d'évacuation et valorisation	taux de conformité filière (%)
ALBI- MADELEINE	818,02	835,490	66% en compostage et 34% en épandage	100%
CARLUS	0,574	0,979	vers STEP Madeleine	100%
CASTELNAU-DE-LEVIS				
DENAT (VERSANT NORD)			Evacuation de 2,76T dessableur vers STEP madeleine	
DENAT (VERSANT SUD-OUEST)				
FREJAIROLLES (LOT.du MAS PROVENCAL)	0,2	1,318	vers STEP Madeleine - vidange totale de la STEP	100%
FREJAIROLLES (HAMEAU DE MAZENS)	0,576	0,608	vers STEP Madeleine	100%
FREJAIROLLES (BOURG - ONDESQUE)				
LABASTIDE DENAT (COMMUNALE)				
MARSSAC SUR TARN (COMMUNALE)	20,442	24,145	vers STEP Madeleine + alimentation de géotube sur site	100%
SAINT-JUERY (LOT.CLOS de ROUSSET)	0,215	0,351	vers STEP Madeleine	100%
SALIES (Bourg)	0,189	0,323	vers STEP Madeleine	100%
SALIES (COMMUNALE)			Evacuation de 4,13T dessableur vers STEP madeleine	
TERSSAC (LAGUNE COMMUNALE)				
TERSSAC (ZAC ALBIPOLE)	12,351	11,001	vers STEP Madeleine	100%
MARSSAC Beau site	0,083	0,109	vers STEP Madeleine	100%
MARSSAC La Source	0,092	0,109	vers STEP Madeleine	100%
Total	852,742	874,43	Indicateur P206.3	100%

La problématique de l'élimination et de la valorisation des boues est fondamentale pour la communauté d'agglomération.

La mise aux normes de la station d'épuration d'Albi- Madeleine a intégré cette problématique et a déclenché le dépôt d'un nouveau dossier de plan d'épandage fondé sur une valorisation des boues sur deux filières parallèles et complémentaires : le **compostage et l'épandage direct sur terrains agricoles**.

Le récépissé de déclaration au titre de la loi sur l'eau a été signé le 11/07/2011 par le service départemental de police de l'eau du Tarn.

▪ Qualité de l'eau rejetée au milieu naturel

Analyses

Les prélèvements et le calendrier d'analyses sont fixés par le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration), du Conseil Général du Tarn.

Les analyses sont effectuées par le laboratoire d'hygiène départemental d'Albi, sauf pour la station d'épuration d'Albi-Madeleine qui réalise in situ les analyses dans le cadre d'une autosurveillance soumise à la validation, de l'agence de l'eau Adour-Garonne, du SATESE du Tarn et du service départemental de police de l'eau du Tarn.

Résultats d'analyses

Les paramètres étudiés sont physico-chimiques : pH, conductivité, demande biochimique sur 5 jours, demande chimique, matières en suspension, azote, phosphore.

Est également effectuée à chaque visite une caractérisation des boues : test complet de décantation.

Résumé des analyses effectuées en 2013

Les moyennes des résultats des analyses réalisées sont rassemblées dans le tableau suivant.

On remarque que, contrairement au dépassement de la capacité nominale, certaines stations parviennent à traiter correctement les effluents, en étant conformes aux normes de rejets en vigueur.

Stations	Capacité en EH	Débit nominal par temps sec (m ³ /j)	Charge polluante moyenne							Nbre de bilans 24/24	Nbre de bilans 24h Conformes	Observations	Taux de conformité %
			pH	Concentrations en sortie (mg/l)									
				MES	DBO5	DCO	Nk	Pt					
Indicateur norme de rejet			5,5-8,5	35	25	125	15	2					
ALBI- MADELEINE	91000	13965		4	3	24	6	1,81	104	104	Aucune	100%	
CARLUS	200	11,6	8,25	14	21	93	22,5	4,2	1	1	Aucune	100%	
CASTELNAU-DE-LEVIS	1050	148,5	7,6-7,95	56,6	25,2	145	10,6	2,05	2	1	Lors du bilan de décembre réception de 118% du débit journalier nominal, les rendements sont faibles; Lors du bilan de juin les rendements étaient de 92% sur l'ensemble des paramètres.	50%	
DENAT (VERSANT NORD)	200			4,4	8	46	17,08	2,43	0		Prélèvement ponctuel	/	
DENAT (VERSANT SUD-OUEST)	240			71	35	89	18,82	2,24	0		Prélèvement ponctuel	/	
FREJAIROLLES (LOT.du MAS PROVENCAL)	130	Station supprimée en juin 2013, les effluents sont déviés vers Ondesque											
FREJAIROLLES (HAMEAU DE MAZENS)	250	88,6		3,4	4	34	7,6	1,97	1	1	Aucune	100%	
FREJAIROLLES (BOURG - ONDESQUE)	1300	54,5	7,2	8,9	12	69,5	14,8	4,15	2	2	Aucune	100%	
LABASTIDE DENAT (COMMUNALE)	160	1		59	23	70			1	0	Non conforme. Le bilan n'est pas représentatif. L'effluent d'entrée est très dilué et ne correspond pas à la concentration moyenne reçue en 24h sur la lagune.	50%	
MARSSAC SUR TARN (COMMUNALE)	2500	629	7,45-7,55	4,7	3	35	6,6	2,45	2	0	Aucune	100%	
SAINT-JUERY (LOT.CLOS de ROUSSET)	80	3,9	7,1	47	28	127			1	0	Les rendements sur les paramètres DCO (66%) et DBO5(85%) sont satisfaisants. En MES, les faibles teneurs en entrée engendrent un rendement quasi nul	50%	
SALIES (Bourg)	200	38,4	7,2	3,6	5	30	6,6	2,14	1	1	Aucune	100%	
SALIES (COMMUNALE)	800	174	7,7	5,8	6	5,8	7,4	2,3	1	1		100%	
TERSSAC (LAGUNE COMMUNALE)	1050	392,5	8,05	39	17,5	115	14,5	2,75	2	0	Bilan de juin le paramètre NG avait un rendement de 56% au lieu des 60% ; les autres paramètres étaient conformes. Bilan de décembre réception de 194%du débit nominal dû à la hauteur de la nappe, les rendements sur les paramètres MeS et DCO sont faibles (49 et 51%) au lieu de 50% et 60%.	50%	
TERSSAC (ZAC ALBIPOLE)	400	66,9		23	15	96	5,5	1,85	1	1	Aucune	100%	

1.7. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

■ Mise en œuvre du service

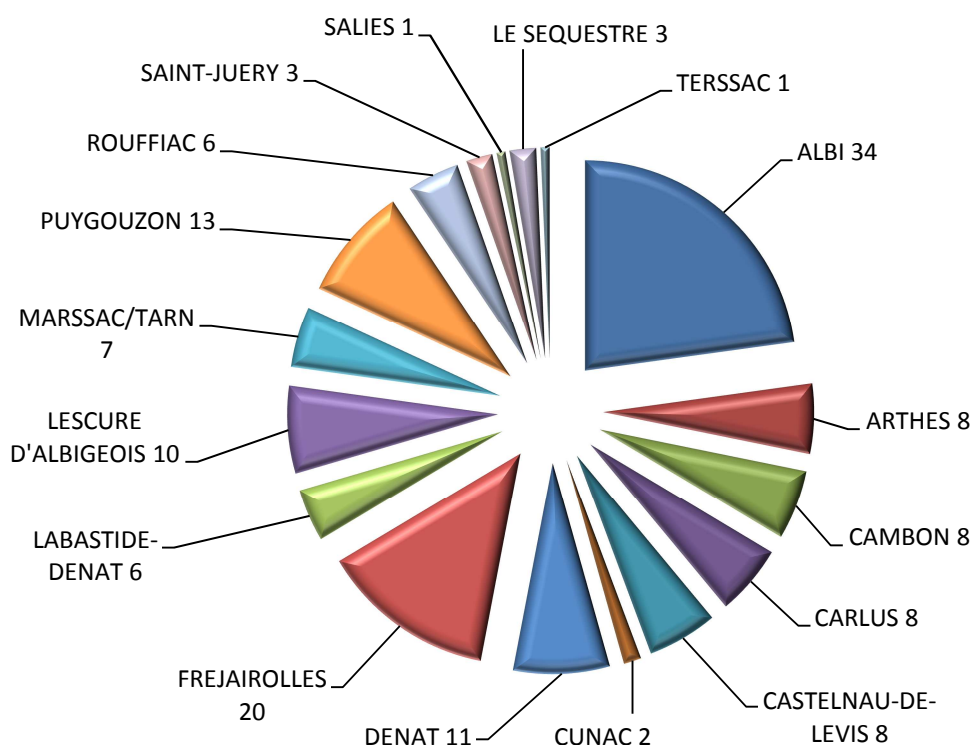
La délimitation des zones d'assainissement est détaillée au paragraphe zonage du présent rapport.

Le fonctionnement du service public d'assainissement non collectif étant régi par un règlement de service approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 28 mars 2006 et révisé le 3 mai 2011 pour tenir compte des dernières évolutions réglementaires.

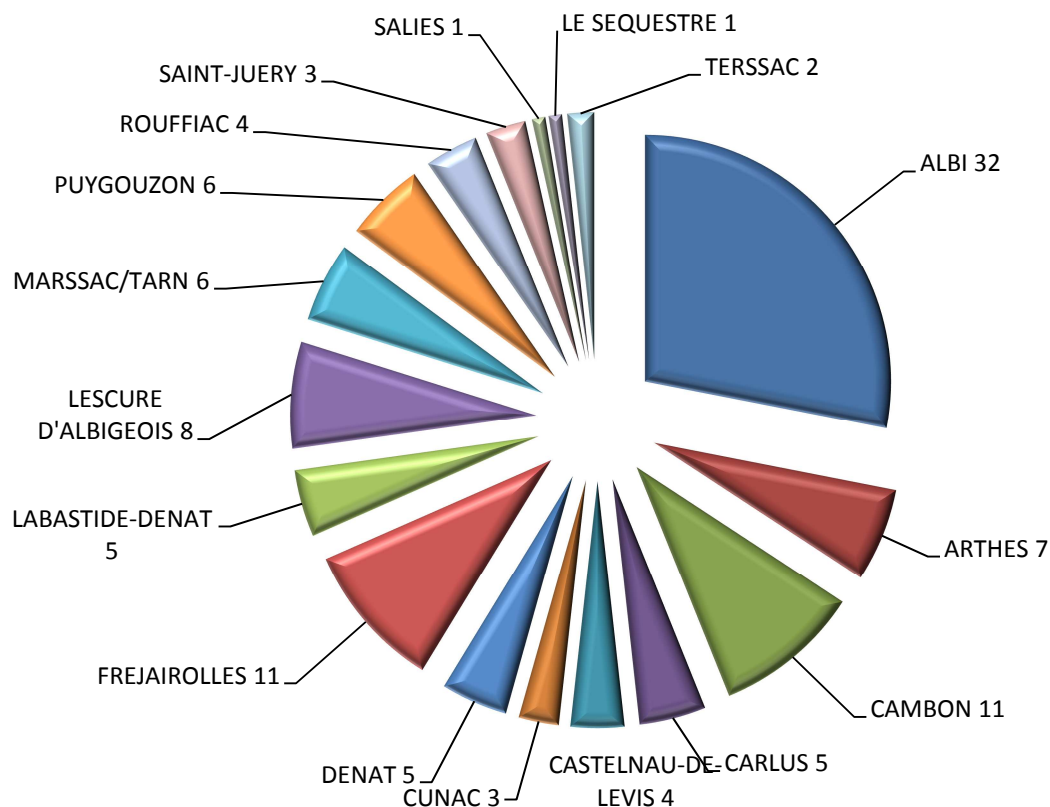
■ Activité du service

Prestation	2010	2011	2012	2013
Contrôle de conception installation nouvelle et réhabilitée	92	142	130	149
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle et réhabilitée	71	84	114	114
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	832	545	150	142

■ Répartition des 149 contrôles de conception déposés et validés sur les installations nouvelles et réhabilitées :

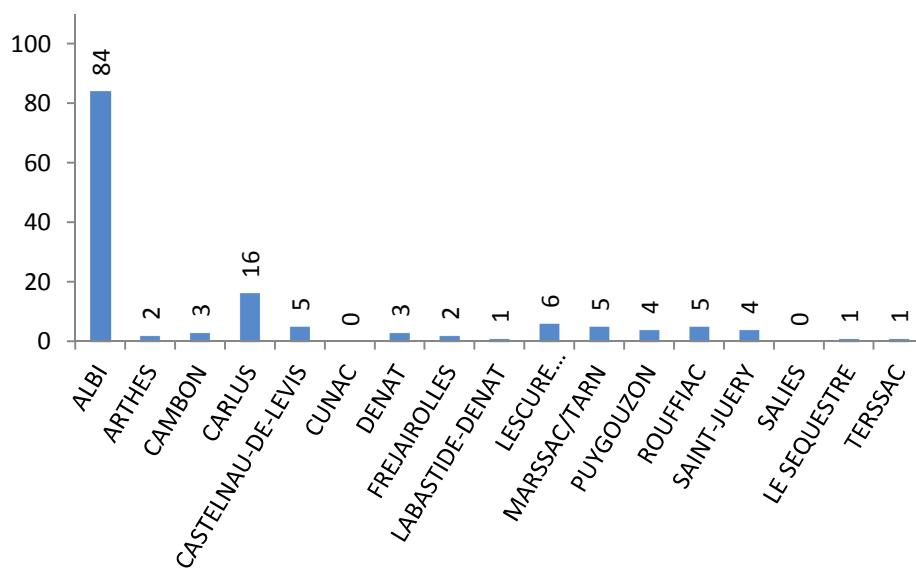


■ **Répartition des 114 contrôles de réalisation conformes sur les installations nouvelles ou réhabilitées :**

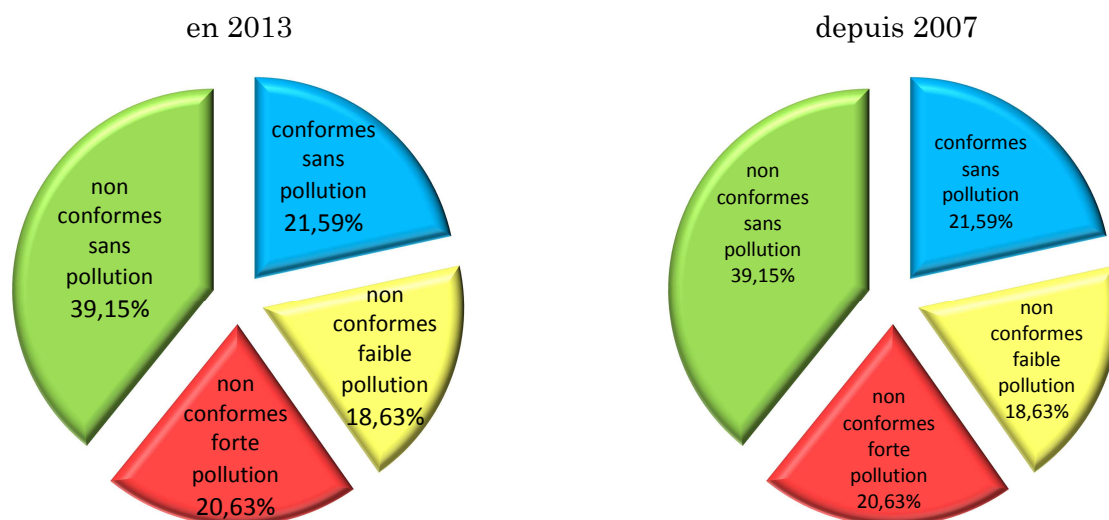


■ **Répartition des 142 diagnostics réalisés en 2013 sur les installations existantes :**

Diagnostics de bon fonctionnement



■ Répartition des résultats de diagnostics



■ Dossiers subventionnés par l'agence de l'Eau Adour Garonne pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif

Bilan pluriannuel	Dossiers subventionnés AEAG					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
ALBI	9	/	15	18	37	24
ARTHES	2	/	2	1	5	3
CAMBON	1	/	1	6	5	6
CARLUS	0	/	3	2	3	9
CASTELNAU-DE-LEVIS	4	/	1	1	5	8
CUNAC	4	/	1	1	2	3
DENAT	0	/	3	1	8	9
FREJAIROLLES	4	/	1	12	6	8
LABASTIDE-DENAT	1	/	0	2	4	3
LESCURE D'ALBIGEOIS	1	/	2	1	15	6
MARSSAC/TARN	1	/	0	2	6	4
PUYGOUZON	1	/	1	2	9	6
ROUFFIAC	0	/	1	4	4	6
SAINT-JUERY	1	/	2	2	2	3
SALIES	0	/	0	1	0	0
LE SEQUESTRE	0	/	0	1	4	1
TERSSAC	1	/	1	1	3	1
TOTAL C2A	30	0	34	58	118	100

2- Tarification de l'eau et recettes du service

1.8. PRIX DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les dépenses d'exploitation et d'investissement du service d'assainissement font l'objet du vote d'un budget annexe au budget général de l'agglomération, dont l'équilibre est principalement atteint par des redevances réclamées à l'usager. Ces redevances font l'objet d'une facturation par les services d'eau potable et les recettes sont reversées au service assainissement de l'agglomération.

■ Le prix du service collectif

Jusque fin 2009, le tarif de la redevance collective était fixé librement par chaque commune pour équilibrer les dépenses d'exploitation et d'investissement liées à la création et à l'entretien de réseaux de collecte des eaux usées. En 2010, la communauté d'agglomération de l'albigeois a repris les mêmes tarifs individuels de chaque commune. Pour les communes dont le service de collecte n'était pas assujéti à la TVA les tarifs TTC ont été maintenus de façon à qu'il n'y ait pas d'incidence pour l'usager.

Communes	Mode de gestion	Type de redevance	Tarifs TTC assain. 2009	Tarifs TTC assain. 2010	Tarifs TTC assain. 2011	Tarifs TTC assain. 2012	Tarifs TTC assain. 2013
ALBI	Régie communale	Part fixe	3,000 €	3,000 €	3,000 €	3,039 €	-
		Part proportionnelle	0,565 €/m3	0,568€/m3	0,568€/m3	0,568 €	0,658
ARTHES	Régie communale	Abonnement	36,000 €	36,000 €	36,000 €	36,508 €	-
		Part proportionnelle	1,00€/m3	1,00 €/m3	1,00 €/m3	1,014 €	1,380
CAMBON	Régie communale	Abonnement	38,000 €	38,000 €	38,000 €	38,541 €	-
		Part proportionnelle	0,548€/m3	0,548€/m3	0,548€/m3	0,558 €	0,883
CARLUS	Régie communale	Abonnement	25€/an	25 €/an	25 €/an	25,359 €	-
		Part proportionnelle	0,335 €/m3	0,335 €/m3	0,335 €/m3	0,340 €	0,658
CASTELNAU de LEVIS	Régie communale	Abonnement	22,150 €	22,155 €	22,155 €	22,470 €	-
		Part proportionnelle	0,221€/m3	0,221 €/m3	0,221 €/m3	0,225 €	0,658
CUNAC	Régie communale	Abonnement	42,000 €	42,000 €	42,000 €	42,597 €	-
		Part proportionnelle	0,39 €/m3	0,389 €/m3	0,389 €/m3	0,396 €	0,760
DENAT	Régie communale	Abonnement	11,000 €	11,000 €	11,000 €	11,160 €	-
		Part proportionnelle	0,43€/m3	0,429 €/m3	0,429 €/m3	0,436 €	0,658
FREJAIROLLES	Régie communale	Abonnement	18,30 €/m3	18,300 €	18,300 €	18,565 €	-
		Part proportionnelle	0,149 €/m3	0,149 €/m3	0,149 €/m3	0,152 €	0,658
LABASTIDE DENAT	Régie communale	Abonnement	10 €/an	10,000 €	10,000 €	10,144 €	-
		Part proportionnelle	0,35€/m3	0,35 €/m3	0,35 €/m3	0,355 €	0,658
LE SEQUESTRE	Régie communale	Part proportionnelle progressive	0,44 €/m3	0,44 €/m3	0,44 €/m3	0,217 €	0,365
			Base 120 m3	Base 120 m3	Base 120 m3	Base 120 m3	Base 120 m3
LESCURE	Régie communale	Abonnement	26,370 €	26,375 €	26,375 €	26,750 €	-
		Part proportionnelle	1,16€/m3	0,496 €/m3	0,496 €/m3	0,503 €	0,721
MARSSAC	Régie communale	Part proportionnelle	0,34 €/m	0,34 €/m3	0,34 €/m3	0,351 €	0,658
PUYGOUZON	Régie communale	Abonnement	50,000 €	50,000 €	50,000 €	50,707 €	-
		Part proportionnelle	0,35€/m3	0,35 €/m3	0,35 €/m3	0,355 €	0,690
SAINT-JUERY	Régie communale	Abonnement	9,178 €	9,178 €	9,178 €	9,309 €	-
		Part proportionnelle	0,478 €	0,478 €/m3	0,478 €/m3	0,485 €	0,658
SALIES	Régie communale	Abonnement	23,000 €	1,500 €	1,500 €	1,519 €	-
		Part proportionnelle	0,35€/m3	0,10 €/m3	0,10 €/m3	0,101 €	0,658
TERSSAC	Régie communale	Part proportionnelle	0,25€/m3	0,25 €/m3	0,25 €/m3	0,254 €	0,658

■ Le prix du service traitement

Depuis le 1^{er} mai 2004, les dépenses liées de traitement et réseaux structurants » sont engagées la communauté d'agglomération. Une redevance spécifique unique mutualisée sur les 17 communes a été mise en place pour permettre d'équilibrer ces dépenses.

Le tarif de cette redevance voté annuellement n'est basé que sur la consommation d'eau (pas de part fixe).

Ce prix est fixé par la Communauté d'agglomération de l'Albigeois. Il fait l'objet d'une facturation par les services d'eau potable des différentes communes. Des conventions de facturation ont été signées à cet effet avec les services correspondants.

Les recettes sont reversées directement à la communauté d'agglomération, qui, le cas échéant, reverse la part qui lui revient à la société fermière (cas de Marssac).

Le conseil communautaire fixe donc chaque année le montant **du mètre cube assaini HT**.

<i>Année</i>	2009	2010	2011	2012	2013
Tarif redevance traitement en euros HT	0,53	0,63	0,63	0,63	0,66

■ Les taxes

Taxe sur la Valeur ajoutée

Une Taxe sur la Valeur ajoutée (T.V.A.) est réclamée sur le prix HT du service assainissement conformément à l'instruction de la direction générale des impôts du 19/03/93.

Les services d'assainissement bénéficient d'une TVA au taux réduit de 7% (jusque fin 2013) au lieu de 19,6% (jusque fin 2013).

Taxe sur la modernisation des réseaux

Depuis 2008, tout usager dont les activités entraînent des rejets d'eaux usées dans un réseau public de collecte est soumis à une redevance de modernisation des réseaux de collecte réclamée par les services assainissement pour le compte de l'agence de l'eau Adour Garonne.

▪ Montants Assainissement factures en 2013 pour un volume de 120 m³

Pour la totalité du service assainissement, à la fois communal et communautaire, un usager consommant (et donc rejetant) en moyenne **120 m³** se verra facturer, selon la commune, les montants suivants (hors redevances de l'Agence de l'Eau):

Commune	COLLECTE	TRAITEMENT	TOTAL HT (€)	Redevance Agence de l'eau 0,22€ HT /m3	TVA 7%	TOTAL TTC en €	Prix total ramené au m3 en €
	Part proportionnelle (en € HT)	Part proportionnelle (en € HT)					
ALBI	73,80	79,20	153,00	26,40	12,56	191,96	1,60
ARTHES	154,80	79,20	234,00	26,40	18,23	278,63	2,32
CAMBON	99,00	79,20	178,20	26,40	14,32	218,92	1,82
CARLUS	73,80	79,20	153,00	26,40	12,56	191,96	1,60
CASTELNAU DE LEVIS	73,80	79,20	153,00	26,40	12,56	191,96	1,60
CUNAC	85,20	79,20	164,40	26,40	13,36	204,16	1,70
DENAT	73,80	79,20	153,00	26,40	12,56	191,96	1,60
FREJAIROLLES	73,80	79,20	153,00	26,40	12,56	191,96	1,60
LABASTIDE DENAT	73,80	79,20	153,00	26,40	12,56	191,96	1,60
LE SEQUESTRE	40,92	79,20	120,12	26,40	10,26	156,78	1,31
LESCURE D'ALBIGEOIS	80,88	79,20	160,08	26,40	13,05	199,53	1,66
MARSSAC	73,80	79,20	153,00	26,40	12,56	191,96	1,60
PUYGOUZON	77,40	79,20	156,60	26,40	12,81	195,81	1,63
ROUFFIAC							
SAINT-JUERY	73,80	79,20	153,00	26,40	12,56	191,96	1,60
SALIES	73,80	79,20	153,00	26,40	12,56	191,96	1,60
TERSSAC	73,80	79,20	153,00	26,40	12,56	191,96	1,60
MINIMUM	40,92	75,60	120,12			156,78	1,31
MAXIMUM	154,80	75,60	234,00			278,63	2,32
MOYENNE	79,76	75,60	158,96			198,34	1,65
Prix moyen du m³ assaini TTC sur le bassin Adour Garonne (source Agence de l'Eau) 2013							1,91

1.9. PRIX DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les tarifs et prestations en vigueur pour l'exercice 2011 ont été fixés par délibération n°2 – 47 / 2011 en date du 15 mars 2011. Cette nouvelle grille tarifaire vient après 4 années sans modification de tarifs. La réglementation ayant évolué dans ce domaine imposant au service de nouvelles prestations comme le diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière. La nouvelle réglementation permet de nouveaux agréments pour les assainissements non collectif ce qui offre aux particuliers un plus large choix de dispositifs mais qui ont débouché sur des contrôles plus long et plus complexe concernant les contrôles de ces nouvelles installations, ce qui a impliqué une augmentation de ces tarifs.

Prestation	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2010	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2011	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2012 (Tva 5.5%)	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2013 (Tva 7%)
Contrôle de conception des installations nouvelles	47,475 €	54,86 €	54,86 €	55,64 €
Contrôle d'exécution des installations nouvelles	63,30 €	71,74 €	71,74 €	72,76 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	63,30 €	63,30 €	63,30 €	64,20 €
Diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière	Sans objet	84,40 €	84,40 €	85,60 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement	Sans objet	48,53 €	48,53 €	49,22 €

Le recouvrement des redevances est réalisé à la prestation par la Trésorerie Albi-Périphérie après réalisation. Le service n'est pas assujetti à la TVA.

1.10. COÛTS DU SERVICE ET RECETTES ASSOCIEES

▪ Assainissement collectif

Evolution des dépenses et recettes d'exploitation du service

	2009	2010	2011	2012	2013
DEPENSES	1 976 160,21	3 990 567,76	5 657 231,59	5 400 965,85	5 545 595,39
RECETTES	2 878 314,23	5 577 811,07	6 006 885,61	6 714 099,89	6 507 190,37

Détail des dépenses et recettes d'exploitation en 2013

	DEPENSES			RECETTES			
	2011	2012	2013	2011	2012	2012	
Charges à caractère général	1 351 248,94	1 643 554.67	1 420 617.06	Redevances assainissement dont redevance modernisation Agence de l'eau	5 492 074,62	5 808 505.83	5 873 061.93
Charges en personnel	882 536,42	750 903.90	854 014.81	Subventions d'exploitation	66,82	342 773.00	250 234.00
Charges financières	999 911,13	1 141 867.32	1 085 430.26	Quote-part des subventions	504 800,07	554 048.79	350 408.84
Dotations aux amortissements	1 601 849,25	1 050 620.29	1 283 600.00	Autres produits gestion courante	1,78	6 718.76	7 227.97
Autres charges	78 349,85	72 796.67	204 040.98	Produits exceptionnels	9 942,32	2 053.51	26 257.63
Redevance modernisation Agence de l'Eau	743 336,00	741 223.00	697 892.28				
TOTAL	5 657 231,59	5 400 965.85	5 545 595.39	TOTAL	6 006 885,61	6 714 099.89	6 507 190.37

▪ Assainissement non collectif

Présentation des dépenses et recettes d'exploitation du service en 2013

	2010	2011	2012	2013
DEPENSES	68 200,41	78 061,48	62 772,25	43 759,51
RECETTES	101 725,64	62 840,74	62 774,22	61 951,00

Détail des dépenses et recettes d'exploitation en 2013

DEPENSES		RECETTES	
2013		2013	
Charges à caractère général	6 865,62	Redevances assainissement	20 980,00
Charges en personnel	36 703,55	Subventions d'exploitation	21 120,00
Charges financières	-	Produits exceptionnels	-
Dotations aux amortissements	136,39	Autres produits gestion courante	19 851,00
Charges exceptionnelles	53,95		
TOTAL	43 759,51	TOTAL	61 951,00

Les prestations de Veolia se sont terminées fin 2012, tandis que les subventions sont versées avec un an de décalage, ce qui explique l'écart entre dépenses et recettes.

3- Indicateurs de performance

Par application des dispositions de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, et répondant à une demande de la Cour des Comptes dans son rapport sur les services publics de l'eau et de l'assainissement en 2003, le décret et l'arrêté ministériel du 2 mai 2007 relatifs au rapport annuel imposent aux collectivités à compter de 2009 la production d'une quinzaine d'indicateurs de performance.

3.1. SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- **Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0)**

15 autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques ont été accordées par la collectivité.

- **Taux de desserte par les réseaux de collecte d'eaux usées (indicateur P201.1)**

Le service d'assainissement collectif dessert 35 717 abonnés ce qui représente 70 351 habitants. Cet indicateur est précisé au paragraphe présentation du territoire desservi.

Le service d'eau potable comprend 41 913 abonnés ce qui représente 83 821 habitants.

Le taux de desserte est de 85.22 % en 2013

- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P202.2)**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **80 points**.

		Nombre de points possible	Nombre de points obtenus par la Communauté d'agglomération
A - Plan du réseau de collecte	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	+10	10
	mise à jour du plan au moins annuelle	+10	10
B - Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année)	+10	10
	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	+10	0

	localisation et description de tous les ouvrages annexes	+10	10
	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau	+10	0
C - Informations sur les interventions sur le réseau	définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	+10 et 0 pour une réalisation partielle	10
	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	+10 et 0 pour une réalisation partielle	10
	existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	+10	10
	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	+10	10
TOTAL: des points obtenus		de 0 à 100	80

- **Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (indicateur P203.3)**

100% conformes

- **Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P204.3)**

100% conformes

Source : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>)

- **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P205.3)**

100% conformes

Source : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>)

- **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)**

Cet indicateur est de **100 %**. Il est précisé au paragraphe production et valorisation des boues du présent rapport.

- **Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (P207.0)**

Total abandon de créances 2013 : 56 777,96 € HT

- **Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)**

	Année 2011	Année 2012	Année 2013
Nombre de demandes d'indemnisation	7	8	5
Nombre d'habitants desservis	69 372	69 575	70 346
Taux de débordement	0,10 ‰	0,11 ‰	0,07 ‰

- **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)**

L'indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...)

L'indicateur indique le nombre de points noirs pour 100 km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements :

Longueur du réseau de collecte en mètres	Réseau Albi (hors branchement):	206 715	463 559
	Autres réseaux:	256 844	
Nombre de points noirs du réseau de collecte (par 100 km de réseau)			4.74

▪ **Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (indicateur P253.2)**

		Année 2011		Année 2012		Année 2013
Linéaire de réseau renouvelé (hors extension)	Réseau Albi (EU)	4 965	6 772	2 605	2 605	1 826
	Autres communes (en ml)	1 807		0		
Longueur du réseau de collecte	Réseau Albi (en ml)	204 630	459 612	205 759	461 473	463 559
	Autres communes (en ml)	254 982		255 714		
	Taux moyen de renouvellement réseau EU (sur 5 ans) (P253.2)	1,47 %		0.56 %		1.01%

▪ **Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (indicateur P254.3)**

Performances des ouvrages > à 2000 Eqh - Conformes à 100%

▪ **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P255.3)**

L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles)

Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est de **80 points**

		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus par la communauté d'agglomération
A – Éléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux non raccordés, DO, trop pleins de PR)	20	20
	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10	10

A – Éléments communs à tous les types de réseaux	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant l'arrêté du 22 juin 2007	30	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration en application de l'arrêté du 22 juin 2007	10	0
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	10	0
B – Secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires drainant au moins 70 % du territoire desservi en amont	+10	0
C – Secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des DO	+10	0
TOTAL		de 0 à 120	80

▪ **Durée d'extinction de la dette de la collectivité (indicateur P256.2)**

La durée d'extinction de la dette, indice de performance p 256.2 de qualité du service assainissement correspond à l'encours de la dette (capital restant dû au titre des emprunts contractés), calculé au 31 décembre de l'année N divisé l'épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles incluant les intérêts d'emprunts à l'exclusion du capital remboursé).

Epargne brute au 31/12/2012 : 1 894 786.14 €

Capital restant dû au 31/12/2012 : 27 183 118.69 €

Durée d'extinction de la dette : 14 ans

▪ **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (indicateur P257.0)**

Ces données sont fournies par les services d'eau potable qui facturent pour le compte de l'agglomération la redevance assainissement.

Pour l'année 2013, le taux d'impayés s'élève à **1.23 %**.

- Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues : (indicateur **P258.1**) .

	2011	2012	2013
Nombre de réclamations	23	10	9
Nombre d'abonnés desservis	34 815	35 308	35 717
Taux de réclamations	0,7 ‰	0,28 ‰	0,25 ‰

3.2. SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif **D302.0**

En conséquence, la valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de **110** (indice D302.0 - valeur de 0 à 140). Cet indice est détaillé dans le chapitre 3 indicateurs de performance.

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B. Le tableau B est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est 100

Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif

	Oui	Non	Obtenu
o Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération.	20	0	20
o Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération.	20	0	20
o Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans.	30	0	30
o Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations.	30	0	30

Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif

	Oui	Non	Obtenu
o Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.	10	0	0
o Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.	20	0	0
o Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10	0	10

▪ **Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (référence **P301.3**)**

	2010	2011	2012	2013
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	3 302	3 546	4046	4396
Nombre total d'installations contrôlées, jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31 décembre	663	747	783	949
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif en % (indicateur P301.3)	20 %	21 %	19.4 %	21.59%

4- Investissements et travaux de financement

4.1. MONTANTS FINANCIERS

▪ Assainissement collectif

Présentation des dépenses et recettes d'investissement de 2011 à 2013

DEPENSES			RECETTES		
2011	2012	2013	2011	2012	2013
7 382 957,38	6 635 282.13	4 184 201.60	7 087 868,48	7 011 207.26	5 085 528.13

Etat de la dette

20 emprunts ont été repris dans le cadre du premier transfert de compétences communales à la communauté d'agglomération et 33 emprunts supplémentaires dans le cadre du deuxième transfert, avec extinction progressive au fil des années.

Année	Capital à l'origine	Dette au 31/12/N	Intérêts	Amortissements	Annuité
2011	31 159 260,74	29 229 088,28	887 512,88	834 578,73	1 724 131,27
2012	31 084 137.80	28 078 388.27	1 100 933.17	991 554.42	2 092 487.60
2013	30 912 157.83	27 183 118.69	1 022 659.15	1 092 352.61	2 115 011.76

Etat de l'actif immobilisé

Il englobe les frais d'études, de terrains, de matériel et d'outillage, les unités d'épuration et réseaux structurants mis à disposition, les biens mobiliers.

Année	Valeur brute	Amortissement de l'exercice	Cumul des amortissements	VNC au 31/12/N
2011	97 860 058	1 601 849	11 200 667	86 659 390
2012	102 747 051	1 050 620	14 170 702	88 575 349
2013	107 084 651	890 259	14 126 211	92 068 180

▪ Assainissement non collectif

Présentation des dépenses et recettes du service en 2013

	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	2012	2012	2013	2013
INVESTISSEMENT	0	136.39	0	136.39

Etat de l'actif immobilisé au 31/12/2012

Année	Valeur brute	Amortissement de l'exercice	Cumul des amortissements	VNC au 31/12/2011
2013	17 679.03	136.39	17 269.81	409.22

4.2. TRAVAUX 2013 – PROJETS 2014

■ Principales réalisations de l'année 2013

La politique ambitieuse en matière d'assainissement de l'agglomération en matière d'entretien, de préservation du patrimoine réseaux et stations de chaque commune et de bon fonctionnement évitant ou imitant au maximum la pollution du milieu naturel s'inscrit dans une politique globale de développement durable, notamment à travers les actions en cours et projetées de :

- o création et la réhabilitation des réseaux de collecte d'eaux usées et d'eaux pluviales séparatifs,

Commune	Localisation	Type de réseau	extension / réhabilitation	désignation travaux	linéaire	nbre branchements	Dépenses 2013 (HT)
Albi	cité des Planques	EU	R	création regard attente EU – polypro 200mm	9	2	5 179,19
Albi	rue de la vigne	EU	R	PVC 200mm	30	3	6 487,35
Albi	rue de la vigne	EP	R	PVC 200mm	27	5	5 395,37
Albi	rue du Castelvieu	EU	R	PVC 200mm 123m;	115	25	59 430,97
Albi	rue du Castelvieu	EP	R	PVC 400mm SN16	129	21	82 265,13
Albi	rue du Marranel chemin du Souquallou	EU	E	PVC 200mm 187m;	182	11	89 578,32
Albi	rue du Port	EU	R	PVC 200mm	53	10	31 183,79
Albi	rue du Port	EP	R	PVC 200mm 43m; PVC 400mm 13,50m	56,5	6	23 097,73
Albi	rue du Port	EU	création poste	fourniture et mise en place			43 594,04
Albi	rue Lavazière	EP	E	PVC 400 mmSN16	16	0	8 288,40
Albi	rue Ampère	EU	R	PVC 200mm 30m - PVC 315mm SN16 656m	686	22	310 838,65
Albi	rue Descartes	EU	R	PVC 200mm	71	7	34 138,70
Albi	rue Descartes	EP	R	PVC315 mm sn16	67	7	42 633,28
Arthès	cité de la violette	EU	R	mise en séparatif trvx 2013			162 000,00
Arthès	cité de la violette	EP	R	mise en séparatif trvx 2013			239 000,00
Lescure	route de la Barrière entre rive du Tarn et Arizonicas	EU	R	PVC 200mm SN16	215	8	75 815,55
Lescure	rue Simone Signoret	EU	E	PVC200mm	84	2	26 217,50
Lescure	ZA L'Hermet Allée des	EU	E	PVC 200mm	105	6	21 745,38

	Fleurs						
Marssac	zac Rieumas	EP	E	béton 500mm	75	0	20 638,78
Marssac	zac Rieumas	EP	E	reprise des boîtes (extension branchements PVC 160mm)	90	18	31 649,16
Marssac	zac Rieumas	EP	E	fin du paiement des travaux démarrés en 2012			47 750,56
Marssac	zac Rieumas	EU	E	reprise des boîtes (extension branchements PVC 200mm)	28	18	29 390,27
Puygouzon	impasse Périère	EP	E	béton 1000 mm - busage fossé pour éviter effondrement	43	0	37 050,56
Puygouzon	cote d'Al Vigné	EU	E	PVC 200 mm et bon complémentaire 18/07/2013	145	7	123 212,38
Rouffiac	mise en place réseau	EU	E	PVC 200mm 2481m ; fonte200mm 18m; fonte500mm 10m; béton 500mm 24m;	2533	103	1930252.97 (918000 euros engagés)
St-Juéry	rue des Tulipes	EU	R	PVC 200 mm sn16	156	21	114 528,63
St-Juéry	rue François Flad	EU	E	PVC 200mm	141	4	48 905,91
Terressac	rue Jean Thomas	EU	R	PVC 200 mm sn16	212	15	86 731,43
TOTAL							2 000 000.00

soit 1.8 km de réseaux renouvelés, plus de 150 branchements repris ainsi que 4.8 km d'extension de réseau et 186 nouveaux branchements.

- o la mise en place des équipements de télésurveillance réglementaires sur les déversoirs d'orage et les by-pass des postes de relevage du territoire de l'agglomération albigeoise
- o l'étude de la mise en place d'un réseau de collecte et d'un système de traitement pour Rouffiac ;
- o la mise en place d'un équipement de traitement et de déshumidification de l'air sur le poste de relevage structurant de Saint-Juéry (PR4) ;
- o la mise à l'étude des différents scénarii de la mise à niveau du traitement des effluents de Terressac-Albipôle.

LES PERSPECTIVES 2014...

2014 verra notamment :

- l'uniformisation des postes de télégestion de l'ensemble des nouveaux ouvrages transférés en 2010
- la poursuite de la gestion patrimoniale et cartographique des réseaux
- les investigations préalables à l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement eaux usées et eaux pluviales à l'échelle des 17 communes
- la finalisation du dossier de consultation pour la nouvelle station d'Albipôle à Terssac
- la mise à l'étude d'une nouvelle station de traitement à Marssac, en remplacement de l'existante
- la mise en conformité des systèmes de mesures de débit sur les stations de Dénat et Labastide Dénat
- la poursuite des mises en séparatif et réhabilitations des réseaux.

Annexes